APPEL A PROPOSITIONS 2017

FINANCEMENT DE PROJETS DE RECHERCHE EXPLORATOIRES

1. OBJECTIF ET PERIMETRE DES PROPOSITIONS

Cet appel à propositions (AAP) a pour objectif de soutenir des travaux de recherche fondamentale au sein des unités partenaires du LabEx CeMEB, autour des thèmes suivants :

- Comprendre l'origine, la dynamique et le fonctionnement de la biodiversité et des écosystèmes
- Prédire les impacts biologiques des changements planétaires sur la biodiversité et les écosystèmes.

L'AAP a pour objectif de :

- Soutenir l'émergence de projets de recherche fondamentales exploratoires, qui pourront comporter une prise de risque. Les projets pourront proposer la résolution de questions nouvelles, des avancées théoriques ou la mise en place de nouvelles méthodes
- Promouvoir l'interdisciplinarité et de favoriser les nouvelles collaborations au sein de la communauté CeMEB.

Le financement couvrira tous les aspects du travail de recherche découlant de ces objectifs : expérimentations, observations, collectes de données, tests d'approche, méta-analyses, modélisation, développement d'outils, etc… Les projets pourront s'appuyer sur les plateformes technologiques labellisées par CeMEB (http://www.labex-cemeb.org/plateformes). En cas d'implication significative dans le développement du projet, celles-ci pourront être considérées comme un partenaire du projet.

Les projets comportant un intérêt large pour la communauté scientifique seront privilégiés.

2. CRITERES D'ELIGIBILITE ET DE TRI DES PROJETS

Critères d'éligibilité :

Les propositions doivent être portées par au moins deux équipes de recherche partenaires (chercheurs ou ingénieurs de recherche permanents au sein d'une unité CeMEB), mais sans appartenir nécessairement à des unités différentes.

- Au minimum deux des porteurs du projet devront mettre au service du projet des expertises scientifiques clairement distinctes (ie : différents domaines de recherche). L'expertise et la contribution de chaque participant au projet devra être clairement explicitée et décrite.
- Des partenaires extérieurs à la communauté CeMEB peuvent être impliqués, mais le projet devra être dirigé par des personnels permanents des unités CeMEB. Aucun financement ne sera attribué à des partenaires extérieurs.

Critères de tri :

A qualité scientifique égale, les projets répondant à un ou plusieurs critères (sans ordre de priorité entre eux) seront favorisés :

- **Nouvelles collaborations**. Les propositions de projets portées par chercheurs ayant des collaborations pré-existantes (à mentionner dans le projet) sont éligibles dans la mesure où de nouvelles directions de recherché seront explorées.
- **Impliquant plus d'une unité de recherche CeMEB.**
- **Pas de financement significatif antérieur de la part de CeMEB.** Si l'un des chercheurs/ingénieurs de recherche impliqué dans la présente proposition de projet, a supervisé ou co-supervisé un doctorant ou postdoctorant financé par CeMEB, son niveau d'implication dans le projet devra être détaillé.

- **Pas de financement extérieur significatif**. Si un des chercheurs / ingénieurs de recherche permanents impliqués dans le projet bénéficie d'un financement externe significatif (ANR, ERC, etc..) en cours ou accepté au moment de la date de soumission du projet, ce financement devra être clairement stipulé dans le dossier même si il n'a pas de lien avec le présent sujet.

3. MODALITES DE CANDIDATURE ET DE SELECTION DES PROJETS

3.1. Soumission du projet

Les propositions (cf. formulaire de soumission) devront être transmises, à l'adresse cemeb-soumission@umontpellier.fr. Les propositions seront rédigées en anglais, seront signées par les directeurs des unités impliquées, et transmises d'un seul tenant mais en deux documents identiques (au format word, et PDF – 8 pages maximum), avant le 15 janvier 2018 minuit. Toute question préalable peut être envoyée à la même adresse.

3.2. Sélection

Les projets soumis seront évalués par un comité de sélection, constitué essentiellement d'experts extérieurs (membres du Conseil scientifique et experts externes) et de scientifiques de la communauté n'ayant pas soumis de proposition. Les chercheurs de la communauté CeMEB impliqués dans le comité de sélection n'évalueront pas de projets issus de leur unité.

3.3. Selection criteria

C1 – Qualité scientifique : clarté, pertinence et intérêt des objectifs scientifiques, clarté des livrables.
C2 – Nouveauté : caractère exploratoire, ambition nouvelle, intérêt général et impact, prise de risque, positionnement par rapport à l'état de l'art.
C3 – Adéquation de la méthodologie et des compétences des personnes impliquées aux objectifs du projet.
C4 – Faisabilité du projet : adéquation objectifs/moyens (budget détaillé), calendrier de travail.
C5 – Qualité du partenariat : valeur ajoutée et nouveauté de la collaboration entre chercheurs, complémentarité des expertises et des implications.
Les critères C1 à C5 seront évalués sur une échelle de 1 à 10 (ordre de qualité croissante).

3.4. Calendrier

- Publication et diffusion : 7 septembre 2017.
- Date limite de soumission des projets : **15 janvier 2018 minuit.**
- Evaluation des projets : février à mi-mars 2018
- Annonce des résultats : mi-avril 2018.

4. FINANCEMENT

4.1. Portée du financement

Le budget total alloué pour cet AAP est de 300 K€. Chaque projet retenu recevra un financement d'un montant maximum de 25 K€. Le montant attribué au projet sera fixé par le comité de sélection.
Les dotations pourront couvrir tout type de dépense, excepté des équipements d'une valeur de plus de 4 K€.

4.2. Modalités administratives

- Notion d'unité porteuse :

Si le projet proposé implique plus d'une unité de recherche CeMEB, le dossier de soumission indiquera quelle unité de recherche partenaire sera l'unité porteuse du point de vue administratif.

L'unité porteuse sera de préférence une unité de recherche ayant l'Université de Montpellier (UM) comme tutelle. Dans le cas où aucune des unités partenaires n'aurait l'UM comme tutelle, le choix de l'unité porteuse serait laissé libre.

- Aspects financiers :

Pour les projets portés par une unité UM, une ligne financière UM sera ouverte dans l'unité de recherche porteuse, pour que celle-ci puisse engager directement les dépenses.

Pour les projets qui ne pourraient pas être portés par une unité UM, le LabEx CeMEB indiquera au porteur si les fonds seront mis à disposition de l'unité porteuse principale par le biais d'une convention de reversement, ou si les dépenses seront directement engagées par le LabEx CeMEB pour le compte du projet.
Toutes les dépenses, quel que soit le dispositif de mise à disposition des fonds adopté, devront être engagées dans le respect du cadrage administratif de l'UM, et dans le respect des conditions d'éligibilité des crédits de l'ANR. Toute somme engagée par les unités de recherche en dehors des critères d'éligibilité de l'ANR pourra être réclamée à l'unité de recherche ayant engagé les fonds.
Toutes les dépenses devront être réalisées avant fin juin 2020.

UNITES DE RECHERCHE ELIGIBLES

LabEx CeMEB
Contact LabEx CeMEB : cemeb-direction@umontpellier.fr

AMAP - Botanique et Modélisation de l'architecture des plantes et des végétations
http://amap.cirad.fr/fr/index.php

CBGP - Centre de biologie pour la gestion des populations
http://www6.montpellier.inra.fr/cbgp

CEFE - Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive
http://www.cefe.cnrs.fr/fr

ECO & SOLS - Ecologie fonctionnelle et biogéochimique des sols et des agro-systemes
http://www.umr-ecosols.fr/index.php/fr

ECOTRON
http://www.ecotron.cnrs.fr

IHPE - Interactions Hotes-Pathogènes-Environnements
http://ihpe.univ-perp.fr

ISEM - Institut des sciences de l'évolution de Montpellier
http://www.isem.univ-montp2.fr

LAMETA - Laboratoire Montpelliérain d'Economie Théorique et Appliquée
http://www.lameta.univ-montp1.fr

MARBEC - Marine Biodiversity, Exploitation et Conservation
http://www.umr-marbec.fr/fr/

MIVEGEC
http://mivegec.ird.fr/fr/